

13-11-59



Ernest Alarie , Intérêts sur emprunt , 6 mois	\$24.00
Renald Leblanc, entretien chemin (érochage)	4.50
Damien David , " "	32.25
Eméric Bergeron , " " Bull et camion	20.00
Hopital Ste-Justine, 3-ième versements	25.00
Hopital Ste-Jeanne D'Arc , Ambulance Mme.	
Alimpy Hatclatchaw	10.00
Geoffroi Huber , répartition cloture de chemin	10.00
A imé Laporte , charroyage de gravier, camions	18.00
Emilien Charette, entretien de chemins	42.30
Félix Martel, creusage fossés sur lot 15 rang A	6.80
Aurèle Dauphin , " " " " " " "	8.00
Noel Décosse, Régistrateur , avis mutations	3.70
Librairie Fernand Pilon, papeterie de bureau	7.09
Daniel Brousseau , Entretien chemins	10.55
Adélard Brunet , " "	2.50
Joseph Brousseau , " "	6.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
*Secrétaire-Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

8-1-60

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit janvier mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Joseph Brousseau et Arthur Francoeur, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du treize novembre mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le grédeur de la municipalité soit transformé en posant des roues d'automobiles à l'arrière après avoir après avoir enlevé les 4 roues et poser un ajustement à l'avant pour être adapté à un tracteur de ferme ordinaire.

Adoptée



8-1-6 0

Il est résolu que le conseil accepterait la somme de \$25.00 en paiement du vieux grédeur de la municipalité.

Adoptée

Il est résolu que le projet de ramassage des vidanges sur la rive du lac Cameron sera étudiée attentivement par le conseil, le printemps prochain afin de s'assurer s'il y a possibilité d'y donner suite.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à monsieur Fernand Lafontaine, député de bien vouloir nous obtenir du Ministère de La Voirie, le printemps prochain, le pavage de la Route Labelle-La Macaza dans le Canton de Joly et le pavage du chemin conduisant au Lac Labelle à compter de la route Labelle-La Minerve soit une longueur d'environ un mille et demi; et de nous obtenir également un octroi d'au moins \$10,000.00 pour continuer les travaux d'élargissement et d'amélioration du chemin longeant le Lac Labelle, côté Est: à la suite de l'augmentation constante de la circulation, ce chemin de terre est devenu trop étroit et très difficile d'entretien.

Et que demande soit aussi faite à monsieur Fernand Lafontaine, député de nous obtenir du Ministère de La Colonisation cette année les montants d'octroi suivants pour l'entretien et la réparation de nos chemins municipaux;

Rang "A" Canton de Joly, du lot 1 au lot 25	\$1,000.00
Chemin Chapleau, lot 35 à 40 rang "H"	1,000.00
Chemin de raccordement à la route de La Minerve sur les lots 25 à 29 rang "G" et rang "H"	2,000.00
Chemin traversant les lots numéros 5 à 9 rang "G"	1,000.00
Chemin Grenier, sur les lots 22 à 26 rang "H"	1,000.00
Montée Brassard, rang "G"	1,000.00
Chemin de raccordement entre le chemin public et 1 <sup>e</sup> lac Labelle sur les lots 19 et 20 rang "B" Canton de Labelle conduisant à la propriété de monsieur Henri Lauzon	1,000.00
Chemin sur la rive du lac des Sucreries sur les lots nos 40 à 44 du rang "I" Canton de Labelle	1,000.00
Chemin conduisant au lac Vert par le lac Baptiste sur les lots 8 à 12 rang "A" et 13 à 25 rang "N"	1,000.00

Ce dernier chemin ayant été construit au moyen d'octrois du Ministère des Mines, il serait peut être possible d'obtenir un octroi pour son entretien et sa réparation ce qui soulagerait d'autant le budget du Ministère de la Colonisation.

Pour ce qui est de l'élargissement et de l'amélioration du chemin sur la rive Est du Lac Labelle nous vous demandons l'exécution de ces travaux cette année par le Ministère de la Voirie parce que votre budget pour ce département est plus élevé.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'honorable Ministre de la Chasse et de la pêche de même que à Monsieur Fernand Lafontaine, député du Comté de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin de ne pas renouveler le bail consenti par le Département en faveur du Club du Lac Labelle pour les lacs Rat Musqué, Travers, La Mauve et Forest, situés sur les lots 27, 28 et 29 du rang "A" Canton de Labelle et le lac Ramzay, situé en partie dans les Cantons Clyde, Joly, La Minerve et Labelle.

8-1-60



Le bail, pour la location de ces lacs expire le 31 décembre 1960 et à la demande de nombreux contribuables résidents de notre municipalité le conseil demande qu'il ne soit pas renouvelé étant donné que ces lacs sont trop rapprochés des centres et que leur location nuit considérablement à l'industrie touristique dans la région.

Adoptée

Il est résolu que demande soit aussi faite au Ministère de la Chasse et de la pêche de bien vouloir nommer un garde chasse résident dans chaque municipalité du Comté pour la protection du poisson et du gibier ; et que copie de cette résolution soit adressée à monsieur Lucien Cyr N.P. Secrétaire-trésorier du comté .

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$25.00 soit votée à la Ligue anti-tuberculeuse des Laurentides pour l'aider dans son travail de dépistage de la tuberculose dans notre région.

Adoptée

Avis de motion est donnée de la présentation d'un règlement abrogeant les règlements nos. 77 et 78 relativement à la taxe de Commerce imposée aux commerçants résidents et aux étrangers faisant affaires dans la municipalité.

Adoptée

Il est résolu les montants de taxes suivants soient annulés par le conseil parce que les terrains sur lesquelles ces taxes ont été imposées ont été révoqués par le Ministère des Terres & Forêts pour défaut d'accomplissement des conditions du bail ;

Ernest Bédard , Lot P-13 rang "N" Joly	\$2.40
Guy Collin P-17 rang "C" Canton Labelle	2.61
Paul Mayville , p-22-A rang "B" Canton Dabelle	7.43
Honorius Nantel , Ile du lac Nantel	1.41
Willie Tremblay , p-22-A rang "B" Canton Label	2.56
Ernest Lavallée, p-33 A du rang "A" Joly	2.61

Et aussi le Quai du Lac Labelle lot 5 rang 1 7.90  
parce que cette propriété n'est pas imposable.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Corporation du Comté Labelle, Chemins de Comté	\$206.97
La Revue Municipale , abonnement 1960	13.65
Prime assurance de garantie , La Prévoyance	10.00
Jean-Paul Brassard, entretien de chemins	12.60



8-1-60

Ligue Anti-Tuberculeuse des Laurentides, souscription	\$25.00
Aurèle Dauphin, creusage de fossé, Léon Cédilotte	7.00
Aimé Laporte, camion et chargeur, gravier chemins	230.00
Jean Godard, entretien de chemins	15.60
Damien David, " " "	23.40
Oscar Saindon " " " tracteur de ferme	14.25
Rolland Bélisle " " " Camion	16.00
Fernando Machabée " " "	4.50
Charles Labonté " " " érochage 1959	19.80
Marcel Fugère " " "	12.60
<del>Ministère des Travaux Publics et des Transports</del>	<del>220.00</del>
Ministère du Bien Être Social et de La Santé Ass. Pub.	347.51
Gustave Paradis, réparation de grédeur	3.00
Village de Labelle, loyer de salle 1959	50.00

Adoptée

CONSIDERANT QUE: les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de La Corporation Municipale du Canton de Joly, pour l'année 1960 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Conseil du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1960	\$375.00
	Salaires du secrétaire-trésorier	600.00
	Vérification des livres et comptes	40.00
	Abonnement à La Revue Municipale	13.50
	Assurance garantie	10.00
	Loyer de salle municipale	50.00
	Rôle Evaluation, annonces, souscription, élection etc.	100.00
	Assurance garantie, papeterie, timbres-postes, frais enrégistrement, téléphone, <del>abonnement à La Revue Municipale</del>	150.00
		<hr/>
		\$ 1,338.50
SERVICE DE LA DETTE	Remboursement d'emprunt temporaire, sur billet	800.00
	Intérêts sur emprunt	24.00
	<hr/>	
	\$ 824.00	
TRAVAUX PUBLICS	Chemin de comté	206.97
	Entretien de chemins d'hivers	\$9,275.00
	Entretien de chemins d'été	2,000.00
	<hr/>	
	\$ 11,481.97	
	<del>11,481.97</del>	
SERVICES	Ramassage des déchets (Lac Labelle)	\$ 400.00
ASSISTANCE PUBLIQUE ET SERVICE SOCIAL	Frais d'hospitalisation d'indigents et service Social	\$ 1,940.00
DIVERS	Réparation de grédeur et imprévu	\$179.27
	<hr/>	
	Grand total \$ 16,153.34	

8-1-60



REVENUS:

Octroi pour entretien de chemins d'hivers (Voirie)	\$9,275.00
<del>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</del>	
Ramassage de vidanges, taxe spéciale	400.00
Cour d'eau, décharge du lac Chaud, balance	78.74
	<u>          </u>
	\$ 9,753.74

ATTENDU: que pour solder la différence entre les revenus non fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$6,399.60 qu'il est nécessaire de prélevé sur les biens-fonds imposables de la municipalité.

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU: qu'une taxe foncière générale au taux de \$1.20 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposable de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour fins administrative générale aux fins de pourvoir au paiement des dépenses mentionnées au budget ci-devant.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

*George Godard*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE D E LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

11- 3- 60

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi onze mars mil-neuf-cent-soixante à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et Messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Roger Bisson, Joseph Brousseau et Napoléon Francoeur formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du huit janvier mil-neuf-cent-soixante soient adoptées et signées.

Adoptée



224-50X

14 -3-60

Il est résolu unanimement que demande soit faite à monsieur Fernand Lafontaine, député de bien vouloir nous obtenir du Ministère de La Colonisation la construction d'un ponceau en tuyau de ciment d'environ 36 pouces de diamètre sur le chemin conduisant au lac Bélanger, vis à vis le lot numéro 18 du rang "H" Canton de Joly, et ce pour remplacer un pont de bois devenu danrereu pour la circulation.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Fernand Lafontaine, député et au Ministère de La Colonisation.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil recommande au Service Social du Diocèse de Mont-Laurier le paiement d'une allocation mensuelle de \$42.00 pour Mlle. Huguette Terreault 17 ans qui n'a aucun revenu et est incapable de travailler actuellement.

Adoptée

Il est résolu unanimement que le conseil de cette municipalité appuie la demande faite par monsieur Oswald Lacombe pour la location d'un territoire de chasse et de pêche dans la région du Lac Bélanger, comprenant les lacs ; Brulé, Concombre, Long etc.

Il est entendu que monsieur Lacombe s'il obtient la location de ce territoire s'engage à ne pas empêcher les gens de Labelle de même que les touristes qui viennent dans la région d'avoir accès à ces lacs et au territoire pour la chasse et la pêche.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Lacombe de même que à monsieur Fernand Lafontaine, député du Comté.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Léopold Suppère, balance dûe sur compte frais funéraires Boissie	\$50.
<del>Contribution</del> Fond de Construction Ste-Justine contribution	20.00
Canadian Pacific Railway, traverse Chemin de fer	3.89
Imprimerie St-Jovite, enveloppes	9.62
Oscar Saindon, transport de grédeur	6.00
Aimé Laporte, charroyage gravier, chemin, camion et chargeur	48.00
Gustave Paradis, réparation du Grédeur	68.05
Louis Doucet, vérificateur, vérification des livres et comtes	50.00
Ernest Alarie, remboursement de billet et intérêts	816.00
Ministère de La Sant. et Bien être Social, frais hospital	996.59

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Ces Godard*  
Sec-Trésorier.

*Gaston Baudart*  
Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
 COMTE DE LABELLE  
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi treize mai mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Joseph Brousseau, Arthur Francoeur, fils et Aldège David, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du onze mars mil-neuf-cent-soixante soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Société Radio Canada à Ottawa de bien vouloir faire construire sur le Mont-Tremblant une tour de relai de télévision pour retransmettre aux téléspectateurs du Comté de Labelle et de la région les émissions provenant des postes de Montréal, d'Ottawa et d'ailleurs, et ce dès cet été.

Et ce dans le but d'éviter aux propriétaires d'appareils récepteur de télévision des déboursés considérables, soit pour l'installation d'antennes individuelles ou bien pour le raccordement à une antenne communautaire pour n'aboutir qu'à des demi-résultats.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Transports et Communications, à l'Honorable Premier Ministre du Canada de même que à la Société Radio Canada à Ottawa.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Fernand Lafontaine, député de bien vouloir nous obtenir du Ministère de La Colonisation un octroi d'au moins \$1,000.00 pour la réparation du chemin traversant les lots numéros 4 à 9 rang "G" Canton de Joly qui n'avait pas été entretenu depuis plusieurs années parce qu'il n'y avait aucune habitation et aucune résidence sur ce chemin.

Or comme les lots numéros 3, 4 et 5 ont été achetés récemment par un groupe de citoyens de Montréal qui sont prêts à construire plusieurs chalets d'été sur la rive d'un lac situé sur ces lots, le chemin de sortie de ce terrain doit être réparé immédiatement et la municipalité ne peut le faire sans l'aide du Ministère de La Colonisation.

Et que copie de la présente résolution soit adressée au Ministère de La Colonisation de même que à monsieur Fernand Lafontaine, député.

Adoptée



13-5-60

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir nous obtenir les services du grédeur mécanique durant une journée pour le nivelage d' un chemin sur les lots numéros 2 et 3 du rang "B" Canton de Joly, à compter de la route nationale no. 11 jusque à la rivière Rouge dans le but d'améliorer ce chemin qui sert de sortie à des propriétaires situés près de la rivière.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire poser une enseigne avec peinture lumineuse le soir à un tournant de la route Labelle-La Macaza situé sur le lot numéro 8 du rang "D", et ce dans le but d'éviter à l'avenir de nombreux accidents d'automobiles comme il s'en est produit depuis quelques années à cet endroit.

Adoptée

Il est résolu que l'inspecteur agraire soit autorisé à se rendre visiter la cloture de ligne entre les lots numéros 19 et 20 du rang "A" Canton de Joly et à construire ou réparer cette cloture si jugé nécessaire après avoir donné avis aux propriétaires en défauts d' exécuter eux mêmes ces travaux dans un délai déterminé, et qu'ils ne se rendent pas à cette demande.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Corporation du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1960 --	\$442.86
Aimé Laporte , camions et chargeur pour gravier chemins----	364.00
A urèle Dauphin , entretien de chemins -----	10.00
Maitre de Postes de Labelle, timbres postes pour taxes	49.00
Paul F. Boisvert, arpentage lacs Clair et Mitchell	58.60
Noël Décosse , registrateur , avis mutations propriétés	2.60
Réjean Nivard, entretien de chemins	16.70
Charles Labonté , " " "	8.60
Canadian Pacific Railway, entretien de traverse	7.78
René Clot , entretien de chemins	24.30
Receveur Général du Canada, plans de municipalité	7.00
Produits Ciment l'Annonciation, calvette rang "I"	27.42
Réal Bélisle, entretien de chemins	35.25
Jean Godard, " " "	14.40
Germain Godard " " "	23.30
Maurice Brisson " " "	3.60
Edgar Lablanc " " "	27.00
Oscar Saindon " " " avec tracteur et grédeur	127.50
Léon Cédilotte " " "	2.70
Yvan Cédilotte " " "	17.50
Jean-Paul Brassard " " "	45.00
Jean Terreault " " "	20.75
Alexandre Terreault " " "	8.10
André Desgroseillers " " "	6.00
Jean St-Dyr Fils " " "	5.00
Daniel Brousseau " " "	64.80
Sinaï Brousseau " " "	12.00





Damien David , entretien de chemins -----	\$128.35
Zéphirin Brousseau , " " "	14.40
Rolland Godard " " "	20.10
Joseph Brousseau, fils "de Jos" "	58.50
Joseph Brousseau défrichage avec scie méc.	198.90
Gérard Laurin " "	96.30
Noel Décosse, avis de mutation propriétés	1.70
Formules Municipales Enr'G , papeterie	9.95

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*George Godard*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

8-7-60

PROVINCE DE QUEBEC  
 COMTE DE LABELLE  
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit juillet mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, et Aldège David formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du treize mai mil-neuf-cent-soixante soient acceptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des enseignes marquées "Terrain Privé" soit faites pour être posées sur le chemin conduisant au lac Baptiste sur la propriété de monsieur Yvan Cédilotte afin d'empêcher les passants de couper du bois sur ce terrain.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation n'est aucunement responsable de l'accident survenu sur le chemin public en face de la propriété de monsieur Gaston Baudart alors qu'un camion appartenant à Hochelaga Drive Yourself de Montréal a frappé un tronc d'arbres en faisant une rencontre avec un autre camion à cet endroit alors que le conducteur aurait dû arrêté son véhicule étant donné que le chemin à cet endroit est trop étroit ; et que le conducteur n'était pas expérimenté pour conduire ce genre de véhicule.

Adoptée



8-7-60

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de La Colonisation de bien vouloir nous obtenir que les travaux qui avaient été octroyés et pour lesquels des permis avaient été émis par le Ministère de la Colonisation pour l'exécution de travaux de réparations à nos chemins soient continués le plus tôt possible dans notre municipalité.

Certains de ces travaux étaient commencés, on avait fait l'élargissement et le nivellement du chemin mais les calvettes n'étaient pas posées et le gravier non plus; il en résulte que ces chemins sont maintenant impraticables en temps de pluies et que ce sera encore pire à l'automne; sur les \$8,000.00 attribués par le Département à cette municipalité pour nos chemins de terre cette année, il y en avait encore près de \$5,000.00 à dépenser quand les travaux ont été suspendus par ordre du Ministère.

Et les chemins pour lesquels ces octrois étaient destinés sont dans un état lamentable et nécessitent des travaux urgents de réparations que la Corporation ne peut exécuter sans l'aide du Ministère de la Colonisation.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de La Colonisation et au député du Comté.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir déléguer un ingénieur pour faire l'inspection des deux vieux ponts de bois situés sur le chemin Chapleau dans le rang "G" du Canton de Joly sur le lot no. 40 afin qu'il puisse constater sur place l'état lamentable de ces ponts et le danger qu'il y a de laisser circuler sur ces ponts des camions chargés de bois et autres matériaux qu'ils transportent.

Ces ponts sont situés sur un chemin de Comté à la charge de la Corporation du Comté de Labelle pour entretien mais son budget ne lui permet pas d'exécuter ces travaux alors que le danger d'accidents subsiste toujours.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$300.00 soit votée par ce conseil pour faire poser du gravier dans le chemin sur les lots numéros 4 à 9 rang "G" et \$100.00 pour travaux avec le Bull-Dowzer afin que ce chemin puisse être passable à la voiture automobile; et dans le but d'aider au développement de cette région qui est en voie de développement de constructions de plusieurs Chalets d'été.

Adoptée

Il est résolu les Maires de La Minerve et du Canton Marchand soient prévenus qu'une somme d'environ \$300.00 doit être dépensées pour la réparation du chemin Chapleau dans la partie qui est à la charge du Comté de Labelle pour entretien et répartie ensuite entre les municipalités de La Minerve, Marchand et Joly Canton et ceci pour relever la forme et poser du gravier et ce aussitôt possible parce que le chemin est en très mauvais état.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

8-7-60



Damien David, Entretien de chemins	\$37.20
Joseph Terreault " " "	42.65
Léon Cédilote " " " tracteur	31.80
Cléophas Bélisle " " " érochage	5.40
Formules Municipales, papeterie bureau	9.95
Henri Terreault, entretien de chemins	17.25
Edgar Leblanc ? " " "	39.60
Zéphirin Brousseau " " "	7.20
William Galipeault, " " " hiver	87.50
Fernando Machabée " " " "	\$9,173.50
Auguste Lauzon, gravier rang "A" 28 voyages	14.00
Alexandre Terreault, inspection égoûts Lac	8.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Claude Robitaille*  
*Sec. Trésorier*

Adoptée

*Gaston Baudart*  
*Maire*

13 -7-60

A une assemblée publique des électeurs de la municipalité du Canton de Joly tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaire des sessions du conseil, le mercredi treize juillet mil-neuf-cent-soixante pour procéder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux aux sièges numéros 4, 5 et 6 en remplacement de messieurs; Roger Bisson, au siège no. 4, Napoléon Francoeur, au siège no. 5 et Arthur Francoeur, fils au siège no. 6, l'assemblée est ouverte à 10 heure de l'avant midi.

Le président donne lecture de l'avis public donné pour la présente assemblée et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux en remplacement des conseillers sortants de charges aux sièges numéros 4, 5 et 6.

Il est proposé par monsieur Gérard Valiquette  
Secondé par monsieur Gérard Brisson

ADMIS

Que monsieur Roger Bisson, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4 .

Signé; Gérard Valiquette  
Gérard Brisson

Il est proposé par monsieur Gérard Valiquette  
Secondé par monsieur Gérard Brisson

ADMIS

Que monsieur Réal Bélisle, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 5 .

Signé; Gérard Valiquette  
Gérard Brisson



13-7-60

ADMIS

Il est proposé par monsieur Jean Guy Allard  
Secondé par monsieur Gaston Baudart  
Que monsieur Henri Terreault, cultivateur de Labelle soit mis  
en nomination comme conseiller municipal au siège no. 5.

Signé; Jean-Guy Allard  
Gaston Baudart

Il est proposé par monsieur Gaston Baudart  
Secondé par monsieur Jean-Guy Allard

ADMIS

Que monsieur Napoléon Francoeur, cultivateur de Labelle  
soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no.6

Signé; Gaston Baudart  
Jean Guy Allard

Il est proposé par monsieur Joseph Brousseau  
Secondé par monsieur Gaston Baudart  
Que monsieur Roland Fex , cultivateur de Labelle, soit mis  
en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4.

ADMIS

Signé; Joseph Brousseau  
Gaston Baudart

Advenant l'heure de midi le président déclare  
l'assemblée close; ont été mis en nomination comme conseillers  
municipaux du Canton Joly;

Au siège no. 4 ; Messieurs Roger Bisson et Roland Fex  
Henri Terreault  
Au siège no. 5 ; Messieurs Réal Bélisle et ~~Napoléon Francoeur~~  
Au siège no. 6: Monsieur Napoléon Francoeur

Comme il n'y a que le nombre voulu de can-  
didats à élire au siège no. 6, je proclame élu par acclamation à ce  
siège, monsieur Naopléon Francoeur.

Comme il y a plus que le nombre voulu de  
candidats aux sièges numéros 4 et 5 j'ordonne que la votation se  
fasse, le lundi dix-huit juillet 1960 prochain entre huit heure du  
matin et six heure du soir à la salle municipale du Village de  
Labelle.

A la suite de la démission du candidat Réal Bélisle donné le 17  
juillet, le conseiller Henri Terreault est élu par acclamation au  
siège no. 5.

Ala suite de la démission du candidat Roger Bisson donné le 18 juille  
le conseiller Rolland Fex est élu par acclamation au siège no. 4.

*Georges Godard*  
Georges Godard

Président d'Electon



12-8-60

SIEGE NO. 4

Je soussigné Roland Fex ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce douzième jour du mois d'août mil-neuf-cent-soixante.

Geo Cadard  
Secrétaire-trésorier

Roland Fex

SIEGE NO. 5

Je soussigné Henri Terreur ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly au siège numéro 5, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce douzième jour du mois d'août mil-neuf-cent-soixante.

Geo Cadard  
Secrétaire-trésorier

Henri Terreur

SIEGE NO. 6

Je soussigné ~~Henri Terreur~~ Napoleon Francoeur ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly au siège numéro 6, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce douzième jour du mois de août mil-neuf-cent-soixante.

Geo Cadard  
Secrétaire-trésorier

Napoleon Francoeur



12-8-60

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE LA BELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi douze août mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du huit juillet mil-neuf-cent-soixante, soient adoptées et signées;

Adoptée

Il est résolu que avis soit donné à monsieur Daniel Brousseau, Inspecteur de Voirie de bien vouloir répartir le travail entre tous les intéressés quand il y en aura à faire sur les chemins sous sa juridiction.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil renouvelle la demande faite le 8 juillet dernier à l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de La Colonisation dans le but d'obtenir la reprise immédiate des travaux de réparations à nos chemins de Colonisation qui ont été suspendus à la fin du mois de juin dernier, par ordre du Ministère, alors que les chemins avaient été bouleversés par des béliers mécaniques pour la mise en forme et l'élargissement, que les ponceaux n'étaient pas posés, que le gravelage n'était pas fait sur un terrain qui ne peut supporter de circulation en temps de pluie.

Il reste encore près de \$5,000.00 de travaux à exécuter suivant les octrois qui avaient été accordés et dont les permis étaient entre les mains des surveillants de travaux ou de l'inspecteur du Ministère, Monsieur Roméo Allard.

La situation devient intolérable du fait que la Corporation n'a pas les moyens financiers de corriger la situation causant par là un sérieux handicap au développement touristique de notre région. étant donné que nous avons ici 500 familles de Montréal et des environs qui possèdent leurs résidences d'été dans notre municipalité, sur les rives de nos lacs qui chargent les autorités municipales de vous demander instamment de bien vouloir remédier à cette situation déplorable, sans plus tarder; et ces familles qui pour la plupart ont travaillé arduement à se créer un lieu de repos ne méritent certainement pas d'être abandonnées à leur sort sans chemin convenable pour sortir.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil approuve unanimement la demande de la Compagnie Gatineau Power pour la construction d'une ligne de distribution de l'électricité dans les rangs "H" et "G" du Canton de Joly et les rangs XI et XII du Canton La-Minerve dans le but de fournir les services de l'électricité aux résidents de cette région le plus tôt possible.

Adoptée

12-8-60



Il est résolu que demande soit faite à La Coopérative d'Electricité des Laurentides de bien vouloir reconstruire la cloture qui entoure les transformateurs de la société près de la rivière Rouge sur le terrain de monsieur Joseph Brousseau, la cloture est réellement en mauvais état et peut être une cause d'accidents regrettables étant donné que les enfants fréquentent ces parages régulièrement sans compter les animaux que l'on a dû faire sortir de l'intérieur de cet enclos alors que la barrière était tombée.

Et ce conseil recommande aussi fortement la construction d'une ligne de distribution de l'électricité sur la rive Est du Lac Labelle en prolongation de la ligne existante et vous prie de bien vouloir commencer ces travaux cet automne.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie de bien vouloir nous obtenir les services du grédeur mécanique du Ministère pour l'entretien d'une partie de nos chemins municipaux, et ce sans négliger de ce fait les routes à l'entretien du Ministère de La Voirie.

Etant donné que la gratte mécanique stationnée à Labelle était chargée de l'entretien des routes Labelle-La Minerve, Labelle-La Macaza et de quelques milles de chemins à La Conception et que la route Labelle-La Macaza a été entièrement pavée cette année, que la route Labelle-La Minerve a été pavée dans une proportion de 50% depuis trois ans, il en résulte que cette machine n'a plus que 40% environ des chemins qu'elle desservait facilement il y a trois ans et les années précédentes. De sorte que d'après les employés du Département les chemins à entretenir ne requiert que 50% environ du temps requis auparavant.

C'est pourquoi ce conseil prie instamment l'Honorable Ministre de bien vouloir autoriser monsieur Gaston Major, Ingénieur-Divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier à nous obtenir les services de cette gratte mécanique une journée par semaine environ pour nos chemins municipaux, en passant par nos chemins gravelés pour se rendre à La Conception et à la Minerve au lieu de passer sur les routes pavées alors que ce grédeur n'est d'aucune utilité sur le pavage; ce qui n'allonge pas son parcours et par contre rendrait de grands services à notre municipalité comme cela s'est d'ailleurs produit depuis deux ans et jusqu'à juillet 1960.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon soit autorisé à visiter la ligne de division des lots 20 et 21 du rang "A" Canton de Joly afin de constater sur place l'état de la cloture et d'ordonner la reconstruction s'il y a lieu par le propriétaire en défaut.

Adoptée



12-8-60

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire poser une double ligne blanche sur le pavage entre le dessus des deux côtes chez monsieur Auguste Lauzon sur la grande route no. 11, et ce parce qu'il y a danger constant d'accident de la circulation à cet endroit.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie fortement la demande faite depuis longtemps déjà par monsieur Roland Fex, cultivateur, dans le but d'obtenir le lot numéro 4 du rang "I" Canton de Joly, comté de Labelle comme lot de support dans le but de se procurer sur ce lot le bois nécessaire à l'entretien et à la réparation de ses bâtiments de ferme de même que de ses clôtures.

Etant donné que ce lot est impropre à la culture et ne peut servir d'établissement de Colonisation ce serait rendre service à monsieur Fex et l'aider à améliorer sa ferme que de lui accorder ce lot comme supplément de ferme.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Noel Décosse, Régistrateur, avis de mutations de propriété	\$1.70
Eugène Cédilotte, broche et crampes à cloture	8.51
Le Flambeau, bulletins de vote	20.38
Claude Terreault, entretien de chemin	8.55
Oscar Saindon, " " " "	8.34
Gérard Laurin, " " " "	12.30
P.A. Forget, broche et crampes à cloture	12.37
Daniel Brousseau, entre tien de chemin	16.20
René Clot, fauchage de chemin	18.00
Joseph Saindon, réparations de cloture de montée	7.20
Maurice Godard, entretien de chemin	14.40
Alexandre Terreault, inspection égoûts	8.00
Ernest Rock, érochage du chemin Lac Clair	12.60
Auguste Lauzon, gravier pour chemins	14.00
Maurice Labonté, réparations de chemin	18.00
Léon Cédilotte, entretien de chemins	31.80
Félix Ma rte l, érochage Lac Clair et Caribou	9.00
Jean Godard, entretien de chemins	15.40
Germain Godard, " " "	24.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire



9-9-60

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue eu lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf septembre mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Roland Fex, ~~et~~ Maurice Brisson et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du douze août mil-neuf-cent-soixante soient adoptées et signées;.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil après avoir pris connaissance de la requête demandant l'annexion d'une partie du territoire de La Macaza, soit les lots numéros 1 à 14 des rangs VIII et IX du Canton de Marchand de même que des rangs G. et H du même Canton n'a aucune objection à cette annexion et demande au Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir se rendre à la demande des signataires de la requête aussitôt possible afin qu'il soit possible à cette municipalité de pouvoir entretenir un chemin de sortie convenable pour ces contribuables.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Joseph Terreault, inspecteur de Voirie soit avisé de faire poser aussitôt possible les calvettes qui devait être posées par le Ministère de La Colonisation sur le chemin du Lac Labelle du lot 33 au lot 41 et de commander le tuyau nécessaire à la pose des calvettes qui manquent.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon soit avisé de bien vouloir visiter la cloture de ligne réparée par monsieur Adélard Bélanger et de faire rapport au conseil de l'estimé du temps durant lequel monsieur Bélanger à été employé à ces réparations de cloture.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Yvon Brunet , camion sur chemin du Lac Crépeau	\$60.00
Fernando Machabée " " " " " "	12.00
Aimé Laporte, " Pelle Mécanique et Buick	437.00
Damien David , réparation chemin lac Crépeau	53.30
Oscar Saindon , " " " "	7.50
D amie n David , entretien autre chemin	10.00
Ernest Rock, creusage de fossé , M. Labonté	13.50
J. Claude Paradis, ent. Chemin vers Lac Clair	4.50
Robert Labonté , érochage du chemin	8.10
Cléophas Bélisle, chemin lac baptiste et Vert	19.80
Eméric Bergeron, bois pour les ponts René Clot	34.56
Damien David, rôle évaluation	21.50
Edouard Léomard " " "	20.00



9-9-60

Georges Godard , rôle évaluation , temps, automobile, repas	49.35
Emilien Charette, rôle évaluation	20.00
Eugène Cédilotte, broche et crampes, cloture de ligne	\$24.03
Côme Bertrand , " " " " " "	9.75
Yvan Cédilotte , travaux confection " " "	27.60
Charles Labonté , " " " " " "	21.60
Oscar Saindom , ramassage des vidanges saison 1960	200.00
Henri Terreault , " " " " " "	200.00
Famille Lucien Frappier , assistance publique	18.90

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

14-10-60

A une session régulière du conseil municipal du CANTON DE JOLY, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi quatorze octobre mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire, et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Rolanf Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf septembre mil-neuf cent soixante soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie la demande faite par monsieur Maurice Labonté, cultivateur dans le but d'obtenir un lot de support ou d'accommodation pour sa ferme, soit le lot numéro 4 du rang I Canton de Joly, et ce dans le but d'obtenir sur ce lot le bois nécessaire à la réparation et à l'entretien des bâtisses de sa ferme de même que des clotures attendu qu'il n'y a plus de bois sur sa ferme.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil n'accepte pas la nouvelle proposition soumise au Conseil du Comté de Labelle par la Corporation Municipale de La Macaza concernant l'annexion d'une partie du territoire de cette dernière municipalité à la municipalité du Canton de Joly.

Et ce parce que les lots numéros 15 à 29 inclusivement du rang VIII et 15 à 29 inclusivement du rang IX Canton de Marchand possède déjà leur sortie naturelle dans la municipalité de La Macaza; que les quelques propriétaires qui possèdent

14-10-60



ces lots n'ont pas signés la requête demandant l'annexion et que le conseil s'en tient au territoire décrit dans la requête, le plan et la description technique qui l'accompagne.

Le conseil n'a donc rien à changer à sa résolution du 9 septembre 1960 acceptant cette demande d'annexion en conformité avec la requête signée à cette fin.

Adoptée

Il est résolu que des camions soient engagés pour faire transporter quelques voyages de gravier sur le chemin du Lac Labelle ou les travaux ont été abandonnés par le Ministère de la Colonisation, et principalement sur les calvettes qui ont été posées par la municipalité sur ce chemin.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Re nald Leblanc, érochage du chemin	\$24.30
Charles Labonté " " "	7.65
Les Produits Ciment l'Annonciation calvettes	\$ 137.09
Fernando Machabée, pelle mécanique "	120.00
Bureau d'Enregistrement, avis mutations	2.00
Damien David, entretien de chemins	19.80
Joseph Brousseau, défrichage,	10.00
Daniel Brousseau, " "	4.50
<del>XXXXXXXXXX</del>	

Adoptée

REGLEMENT NO. 79

ATTENDU, que le conseil municipal du Canton de Joly désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, 1960-1961 ;

ATTENDU que ces travaux consistent dans la réparation ou l'amélioration des chemins municipaux dans le territoire de la municipalité, et plus précisément par le défrichage, le nettoyage ou le fauchage de chaque cotés de ces chemins, y compris le brulage ou l'entassement des branches ou autres déchets;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à (\$4,000.00) quatre mille piastres;

ATTENDU que l'octroi pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à \$4,000.00, soit \$2,000.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$1,600.00 représentant la part du gouvernement Provincial;

ATTENDU que le conseil vu cet octroi à décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût approximatif ou estimatif de \$4,000.00

ATTENDU que la Corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;



POUR CES MOTIFS; il est par le présent règlement résolu sur proposition du conseiller Henri Terreault, secondé par le conseiller; Maurice Brisson et adopté;

1. Que ce conseil accepte une subvention estimée à \$3,600.00 pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2 du présent règlement .

2. Que le conseil exécute ou fasse exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants, savoir; Le défrichage, le fauchage, le nettoyage des abords de nos chemins municipaux dans les limites de cette municipalité, l'amélioration ou la réparation de ces chemins, le brulage ou l'entassement des branches ou autres déchets;

3. Que pour payer le coût des travaux ci-dessus décrétés;

Le conseil emprunte temporairement une somme de (\$4,000.00) en attendant le versement de la subvention de \$3,600.00 et en attendant le budget de 1961 de cette corporation qui sera voté en janvier 1961 pour le paiement de la part de la municipalité soit \$400.00.

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requis du Ministère des Affaires Municipales et de La Commission Municipale de Québec.

Georges Godard  
Secrétaire-trésorier

Gaston Baudart  
Maire

Il est résolu unanimement que demande soit faite à La Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser cette Corporation à emprunter pour une période ne dépassant pas douze mois, par billet, à un taux d'intérêts ne dépassant pas 6% l'an une somme de pas plus de \$4,000.00 pour payer le salaire des employés aux travaux de chemins conformément au programme de travaux d'hiver dans les municipalités 196--1961.

Une partie de cette somme, soit \$3,600.00 sera remboursée lorsque la corporation recevra des gouvernements Fédéral et Provincial, les outrois promis, et l'autre partie, soit \$400.00 sera remboursée à même le budget de 1961 qui sera voté au début de l'année prochaine.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1960 soit accepté après y avoir entré les amendements

*Georges Godard*  
Secrétaire Trés

*Gaston Baudart, Maire*

PROVINCE DE  
QUEBEC  
COMTE DE LABELLE

CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



9-12-60

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf décembre mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Aldège David, Roland Fex et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire:

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatorze octobre mil-neuf-cent-soixante soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation autorise les Gouvernements Provincial et Fédéral à transporter à La Banque Provinciale du Canada, le montant qui sera payable à La Corporation du Canton de Joly en vertu du programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités, et ce jusqu'à concurrence du montant total de \$3,600.00 promis en vertu de l'entente.

Ce transport est fait pour garantir le remboursement de la somme de \$4,000.00 empruntée temporairement de la Banque en attendant le paiement de la subvention.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte tel quel le plan de subdivision d'une partie des lots numéros 5-b et 6-b du rang "I" Canton de Joly préparé par monsieur Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre en date du 15 octobre 1960 à la demande de monsieur Claude de Carufel, propriétaire actuel.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil proteste auprès de La Coopérative d'Electricité des Laurentides et auprès de La Régie Provinciale de l'Electricité et du Gaz concernant le retard apporté au prolongement de la ligne d'Electricité sur la rive Est du lac Labelle à compter de chez monsieur Alexandre Terreault jusque chez monsieur Arthur Duval, ce projet est accepté depuis longtemps par l'Office de l'Electrification Rurale à Québec, cette ligne est demandée par les intéressés depuis près de 5 ans et la Coopérative n'a encore rien fait pour la construction de cette ligne alors que elle fait faire des travaux de construction sur d'autres lignes qui furent demandées il y a moins d'un an.

Adoptée

Il est résolu qu'une annonce soit placée dans les journaux, "Le Flambeau" et "L'Echo de La Lièvre" à l'occasion des fêtes.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mise en vente pour taxes par le conseil du Comté de Labelle en mars prochain, à moins qu'un règlement de ces taxes avec les frais occasionnés ne



9-12-60

soit payés avant le 31 décembre 1960 prochain;

André Brisson ,	Taxe Municipales et scolaires	\$66.91	lot P-14 G
André Chagnon ,	" " " "	34.80	" P-18-G
Gaston Girard ,	Taxe Scolaire seulement	8.65	" P-25-A
J.S. McDowell ?	" " "	17.72	" P-15-F C
Antonio Nadon ,	" " "	68.88	" 16B-D -G
Peter Snyder ,	" " "	27.38	"P-23-b -H
Léopold Brière ,	" " "	86.13	"P-25c -H

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Aimé Laporte	camion pour gravier au Lac Labelle		
	20 heure pour les 2 à \$4.00 (Calvettes)	\$80.00	
Patrick Forest	camion pour gravier Leblanc 5 heure	20.00	
Aimé Laporte	" " " Grenier 15 "	60.00	
Roger Bisson	Cloture de Ligne Timchuck	15.50	
Oscar Saindon	inspection et mesurage de cloture ligne	4.00	
Alexandre Terreault	entretien chemin , érochage	9.90	
Fernando Machabée	camion pour tuyau ciment et gravier	25.00	
Wilfrid David , fils	travaux hiver (Chômage) défrichage	40.00	
Léon Cédilotte	" " " "	60.00	
Yvan Cédilotte	" " " "	60.00	
Jean-Paul Brassard	" " " "	60.00	
" " "	" " " "	29.96	
Yvan Cédilotte	" " " "	8.10	
Adélaré Brunet	" " " "	10.00	
Philippe Lauzon	" " " "	40.00	
Emile Godard	" " " "	50.00	
Jean Godard	" " " "	55.00	
Paul Emile Francoeur	" " " "	145.00	
Jacques Cédilotte	" " " "	145.00	
Joseph Terreault	" " " "	140.00	
Aurélien Huet	" " " "	135.00	
Jean Terreault	" " " "	135.00	
André Terreault	" " " "	130.00	
Claude Terreault	" " " "	125.00	
Damien David	" " " "	147.45	
Armand Rock	" " " "	110.00	
Eddy Rock	" " " "	135.00	
Albert Amadei	" " " "	70.00	
Robert Brisson	" " " "	100.00	
Philippe Lauzon	" " " "	35.00	
Edgar Leblanc	" " " "	115.00	
André Bélisle	" " " "	58.75	
Renald Leblanc	" " " "	68.75	
Réal Charette	" " " "	10.50	
Jean -Réal Nantel	" " " "	104.00	
Daniel Brousseau	" " " "	65.00	
Roland Godard	" " " "	60.00	
Sinaï Brousseau	" " " "	45.00	
Maurice Brousseau	" " " "	35.00	
Paul Brousseau	" " " "	55.00	
Pierre Francoeur	entretien chemin , érochage	17.18	
Raoul Francoeur	posage calvettes	11.48	
Paul-Emile Francoeur	" " "	11.48	

Adoptée



9- 12-60

Il est résolu unanimement que ce conseil prie instamment l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de La Colonisation de même que l'Honorable Bona Arseneault Ministre des Terres & Forêts de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires dans le but de concéder les lots numéros 5 à 30 inclusivement du rang "A" du Canton de Labelle par le Ministère de La Colonisation à des Fils de cultivateurs et de colons du Lac Labelle et de la région qui sont en age de s'établir et qui n'ont à leur disposition aucun lot disponible dans cette région où ils ont vécu depuis toujours.

Et ce conseil demande également au Ministère des terres & Forêts de ne pas louer de terrains de Villégiature sur les rives des lacs traversés par les lots précités avant que les billets de locations de ces lots aient été émis en faveur de futurs colons.

Des démarches ont été faites dans le passé à plusieurs reprises dans le but d'obtenir ces lots du Ministère de La Colonisation sans résultat définitif et le conseil espère cette fois parvenir à un résultat avantageux pour la nouvelle paroisse de Notre-Dame du Lac Labelle dans laquelle sont situés ces lots.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

*Georges Godard*  
Secrétaire Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

10 -2 - 61

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix fevrier mil-neuf-cent-soixante et un, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Aldège David, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet de ce conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf décembre mil-neuf-cent-soixante soient adoptées et signées.

Adoptée